

Première réunion avec les riverains des digues de la Cesse

Lancée depuis juillet 2008, l'étude de la protection de la commune de Sallèles-d'Aude contre les crues de la Cesse vient de franchir une importante étape, la première rencontre entre les représentants du maître d'ouvrage et la douzaine de riverains concernés par l'emprise foncière du projet. Alain Fabre, président du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Minervois, a expliqué le rôle de la structure, créée en 2005 pour lutter contre les inondations des lieux habités et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques.

Puis, il a déroulé les différentes phases qui conduiront à la réalisation de ce qui n'est qu'un avant-projet, comme il l'a précisé avec insistance.

A savoir la faisabilité, avec les études géologiques et géotechniques, suivie éventuellement de la présentation du tracé définitif et de l'enquête publique qui conduira le commis-



Un tracé qui suscite beaucoup d'interrogations.

saire-enquêteur à une conclusion, positivement ou non, de l'opération.

Nicolas Calestroupat, du bureau d'étude Bet hydrosud, a décrit les travaux pour lesquels il est demandé aux riverains l'autorisation de réaliser des sondages sur leurs terrains afin de définir si ces derniers

sont aptes à recevoir les digues.

Pour ce premier rendez-vous, c'est donc cette faisabilité qui est recherchée, comme les intervenants se sont évertués à le faire passer à des propriétaires qui, en règle générale et légitimement, ont sauté cette étape pour mettre sur la table as-

pects techniques (dimensions et composition), paysagers (impact environnemental) et, bien sûr, indemnitaires.

Il a été aussi souligné que les ouvrages de protection à créer le seront au plus près des secteurs à enjeux afin de conserver une zone d'expansion de crue à la Cesse et limiter ainsi les contraintes sur les digues. En réponse à une autre question, Danielle Dura a signalé que les ouvrages sont propriétaires du SIAH, dont elle est vice-présidente, et qu'à ce titre il en assurera la gestion et leur entretien. Elle a aussi rappelé que l'opération projetée est financée à 80 % par les services de l'Etat et à 20 % par le syndicat à travers les 37 communes adhérentes.

Il reste maintenant aux riverains à autoriser les sondages qui devraient avoir lieu après les vendanges. Suivront en 2011-2012 les acquisitions foncières et les travaux en 2012.